

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 28 février 2024

OUVERTURE DE PERMANENCES AGRICOLES MULTI-ADMINISTRATION

Face au mal-être du monde agricole et afin de concrétiser l'engagement du président de la République pour un traitement rapide et en proximité, le Gouvernement a décidé le 27 février l'organisation de permanences agricoles au plus près du terrain.

Rollon MOUCHEL-BLAISOT, préfet de la Somme, et Nathalie BIQUARD, directrice départementale des finances publiques ont réuni ce jour l'ensemble des services de l'État et des opérateurs concernés afin d'arrêter l'organisation des permanences.

Elles seront assurées sous l'égide des sous-préfets d'arrondissements, par des agents de la DDFIP (conseiller départemental aux entreprises en difficulté, de la DDTM (service de l'économie agricole) et de la MSA.

Ils s'appuieront sur le collectif des services de l'État et des opérateurs réunis ce jour (Préfecture, sous-préfecture, DDFIP, DDTM, DDPP, DDETS, OFB, Chambre d'agriculture, ASP, MSA) ainsi que sur les services régionaux (DRAAF, DREAL) et de la Médiation du crédit.

Ces permanences se tiendront dans tous les arrondissements de 9h à 13h à partir de vendredi selon le calendrier suivant :

- Vendredi 1^{er} mars : France Services de Boves – 6 rue de l'île mystérieuse
- Lundi 4 mars : Sous-préfecture d'Abbeville 19 rue des Minimes
- Mardi 5 mars : Sous-préfecture de Montdidier 41 rue Jean Jaures
- mercredi 6 mars : Sous-préfecture d'Abbeville 19 rue des Minimes
- Jeudi 7 mars : Sous-préfecture de Péronne 25 avenue Charles Boulanger
- Vendredi 8 mars : France Services de Boves – 6 rue de l'île mystérieuse.

Tous les agriculteurs de la Somme recevront un message les informant de la mise en place de ces permanences.

L'ensemble des services de l'État et opérateurs sont mobilisés pour apporter des réponses dans les meilleurs délais aux difficultés recensées.